



CONGRÈS RÉGIONAL 2016
Ensemble... pour vous servir!

Jeudi 20 octobre 2016 • 19 h 30
Club de golf Le Métabéroutin

TABLE DES MATIÈRES

Projet d'ordre du jour	3
Procès-verbal du Congrès régional du 15 octobre 2015.....	5
Résumé des règles sur la procédure des assemblées délibérantes.....	27
Projet de résolution 2016 :	
✓ Réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)	31

ANNEXES

Règles sur les procédures délibérantes de la Fédération de l'UPA de la Mauricie.....	35
Suivi des résolutions 2015 du congrès régional de la FUPAM.....	39

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DU CONGRÈS RÉGIONAL 2016**

Le jeudi 20 octobre 2016, à compter de 19H30

CLUB DE GOLF MÉTABÉROUTIN

Ile St-Christophe à Trois-Rivières, G9A 5E3

1. Ouverture de la réunion (mot de bienvenue)	19h30 à 20h00
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation	
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour 	
4. Lecture et adoption du procès-verbal du congrès régional 2015 	
5. Suivi des résolutions adoptées au congrès 2015 	
6. Allocution de monsieur Pierre Lemieux, 1 ^{er} vice-président de l'UPA	20h00 à 21h00
7. Résumé des règles sur la procédure des assemblées délibérantes et procédure d'étude des résolutions 	21h00 à 21h10
8. Projet de résolution : Réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) 	
9. Ensemble...pour vous servir ! 9.1 Retour sur le dernier plan de développement de la FUPAM 9.2 Développement des services de la FUPAM (nouveau plan de développement) 9.3 Présentation du directeur du SCF 9.4 Vision de développement du SCF 9.5 Présentation du nouveau bâtiment 9.6 Questions et échanges	21h10 à 21h45
10. Affaires diverses : 10.1 ...	21h45 à 22h00
11. Levée de l'assemblée, goûter et réseautage	22h00

JEUDI LE 15 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL du Congrès régional de la Fédération de l'UPA de la Mauricie tenu le jeudi quinze (15) octobre deux mille quinze (2015) au Club de golf les Vieilles Forges, 1975, rue Grimard, Trois-Rivières (Québec) G8Y 4H6, à compter de 19h.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (MOT DE BIENVENUE)

Monsieur Jean-Marie Giguère souhaite la bienvenue aux 75 participants (dont 46 délégués) présents à l'assemblée.

Il souligne ensuite la présence de messieurs Marcel Groleau, président général, Charles-Félix Ross, directeur général adjoint, de l'Union des producteurs agricoles, et de monsieur Thierry Larivière, journaliste de la Terre de chez nous. Il explique ensuite que le congrès de cette année sera, selon la formule traditionnelle, avec résolutions à l'instar du congrès général de l'UPA de décembre prochain.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été adressé à tous les administrateurs(trices)/délégué(e)s des syndicats locaux par courrier le 1^{er} octobre 2015. Après lecture par monsieur Sylvain Samuel, il est proposé pour adoption par monsieur Rémi Jalbert, appuyé de madame Hélène Champagne, et c'est unanime.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Marie Giguère demande à monsieur Sylvain Samuel de procéder à la lecture du projet de l'ordre du jour. Monsieur André Auger en propose l'adoption. Il est appuyé par monsieur Stéphane Allaire et c'est unanime.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS RÉGIONAL THÉMATIQUE DU 11 NOVEMBRE 2014

Après une lecture abrégée par monsieur Sylvain Samuel du procès-verbal du Congrès régional thématique du 11 novembre 2014, son adoption est proposée par monsieur Benoît Gélinas, appuyé par monsieur Normand St-Arnaud. Cette proposition est unanime.

5. ALLOCUTION DE MONSIEUR MARCEL GROLEAU, PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UPA

Monsieur Jean-Marie Giguère remercie monsieur Marcel Groleau d'assister au congrès régional de la FUPAM et lui cède la parole. Monsieur Groleau entretiendra l'assistance sur quatre points en

l'occurrence : le Partenariat transpacifique (PTP), la Sécurité du revenu, le Programme de taxation municipale et le Rassemblement de la relève agricole.

Le Partenariat transpacifique

Monsieur Groleau mentionne que, suite à l'échec des négociations de Maui, il fut surpris que ces négociations reprennent relativement rapidement car il y avait quelques frictions entre certains pays. Il y a donc eu évolution des dossiers litigieux à l'automne pour en arriver à une rencontre ministérielle à la fin septembre. Les États-Unis et le Japon ayant trouvé un compromis sur le secteur automobile, les dossiers litigieux portaient essentiellement sur les brevets relatifs aux produits pharmaceutiques (propriété intellectuelle) et le secteur de l'agriculture.

En étant un pays principalement exportateur, l'objectif du Canada était de maintenir et d'améliorer sa position dans ce domaine. Les négociations du Canada concernant l'agriculture furent orientées sur le maintien de la gestion de l'offre et, malgré une ouverture du marché canadien pour les productions sous cette gestion, un gain fut noté sur la préservation de ce système car les tarifs relatifs à l'importation n'ont pas été abaissés. La concession fut faite sur l'ouverture du marché canadien en concédant des pourcentages supplémentaires pour le lait, la volaille et les œufs. Un gain notable fut cependant obtenu pour les productions exportatrices telles le porc, le bleuets, les canneberges, le sirop d'érable, le bois d'œuvre, etc.

Pour l'UPA, nous avons eu raison de manifester comme nous l'avons fait, ce qui nous a donné un bon soutien pendant la négociation. Malgré tout, cette négociation s'est terminée avec le maintien de notre système de la gestion de l'offre. Selon monsieur Groleau, malgré les concessions quant aux ouvertures du marché canadien, sur un horizon de quinze (15) ans, la croissance intérieure sera supérieure aux concessions faites. L'importation de protéines demeure un problème majeur en affectant les revenus des producteurs. Les manifestations sont toujours pertinentes pour sensibiliser les partis politiques à accroître le contrôle frontalier pour ces produits.

En ce qui a trait aux programmes de compensation, il est difficile d'en faire une évaluation. Cependant, en prenant comme exemple le secteur laitier, une analyse rapide porte à croire que les pertes pourraient davantage se situer à 4 milliards de dollar sur un horizon de 10 ans, ce qui fait que le programme annoncé de 2.5 milliards de dollar sera insuffisant. De plus, les pertes relatives à la volaille, le dindon et les œufs ne sont pas prises en compte dans cette évaluation.

Sécurité du revenu

Le secteur de l'agriculture est un secteur à haut risque et c'est normal d'avoir des programmes pour supporter cette particularité. C'est la raison pour laquelle le gouvernement intervient. Même avec une ouverture des marchés exportateurs, ces programmes sont toujours de mise. Malgré cette évidence, le rapport Robillard privilégie une ouverture complète des marchés à l'abolition des programmes, «C'est de la foutaise» selon monsieur Groleau.

Le Canada semble ne pas avoir compris non plus. Ils ont coupé environ 20% dans leur budget des programmes agricoles pour les cinq (5) prochaines années. La MAPAQ a également sabré dans les budgets de la Financière. Pour rassurer notre secteur, on doit sentir que les gouvernements

veulent appuyer l'agriculture en mettant en place et en bonifiant des programmes pouvant soutenir les investissements nécessaires au maintien de nos infrastructures et ça, on ne le sent vraiment pas.

Le gouvernement du Québec a adopté la stratégie de l'équilibre budgétaire dans l'objectif de construire un rapport de force dans leur prochaine négociation avec le secteur public. Cette stratégie fait en sorte de diminuer ou d'éliminer les investissements dans tous les secteurs.

Concernant le groupe de travail sur la sécurité du revenu (MAPAQ – UPA – FADQ), son rapport est toujours sur le bureau du ministre. La FADQ a, à trois reprises, déposé des pistes d'actions pour améliorer les programmes mais les demandes demeurent sans suite par le ministre Paradis. La faiblesse de notre dollar devient un avantage en ce moment, mais cet avantage ne peut, à lui seul, garantir l'avenir.

Pour terminer sur ce point, il fait mention du principe du cran d'arrêt. Ce principe s'explique par le fait que, si un ministère veut mettre en place un programme, il doit en abolir un autre pour dégager des budgets. Monsieur Groleau donne en exemple le Conseil québécois de l'horticulture qui a dû fermer ses portes faute de financement adéquat. Présentement, la situation est jugée difficile avec le MAPAQ.

Programme de taxation municipale

On a des inquiétudes sur ce programme. La commission Robillard recommande son abolition. D'un budget de 60 millions de dollar, il a plus que doublé en 10 ans pour atteindre 139 millions de dollar en 2015. Cette hausse est principalement expliquée par le prix des terres qui a augmenté de 800% sur les vingt (20) dernières années.

Pour la relève, son plus grand enjeu est le prix actuel des terres occasionnant une valeur très élevée des actifs agricoles. Présentement, les grandes cultures sont la production étant le plus affectée par la problématique du transfert des entreprises.

L'UPA s'est présenté devant la CAPERN pour déposer un plaidoyer dans ce dossier et on est toujours en attente d'actions concrètes.

Rassemblement de la relève agricole

La semaine dernière à Montréal, le rassemblement de la relève agricole a regroupé une foule estimée à 300 jeunes agriculteurs/agricultrices et ce fut une grande réussite. Un mémoire sur les aspirations de la relève agricole fut déposé. Les aspirations de la relève sont identifiées comme : être propriétaire de leur ferme, se différencier et se diversifier et nourrir la population.

On constate un engouement au niveau de cette relève car il y a beaucoup d'inscriptions dans les institutions d'enseignement en agriculture. Plusieurs témoignages ont été faits et pas nécessairement des agriculteurs, mais de gens qui souhaitent tous avoir une agriculture forte. Le discours doit porter davantage sur les aspirations de la relève et que sur les problèmes vécus par celle-ci.

Ce mémoire devrait répondre au rapport Pronovost qui est qualifié de rapport orienté davantage vers le MAPAQ que sur les besoins réels des jeunes agriculteurs/agricultrices. Si les recommandations contenues dans le rapport Pronovost de 2008 étaient appliquées, l'agriculture serait dans une situation extrêmement difficile.

L'UPA veut se donner les moyens d'atteindre les aspirations de la relève agricole.

Pour terminer son allocution, monsieur Groleau mentionne qu'étant d'une famille agricole qui s'impliquait à plusieurs niveaux, son engagement envers les agriculteurs/agricultrices est en quelque sorte la continuité de l'héritage familial. *Lorsqu'on veut réussir, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de travailler ensemble, collectivement. L'UPA, c'est une grande famille. Les agriculteurs partagent quelque chose d'unique* mentionne monsieur Groleau. Considérant que les agriculteurs représentent moins de 0.5% de la population du Québec, la solidarité syndicale prend toute son importance.

Il est souvent considéré que l'UPA est une grosse structure, un gros syndicat. Cependant, l'UPA travaillera toujours ardemment tous dossiers avantageux pour les producteurs. Lorsqu'on doit subir des coupures dans des programmes existants comme ceux de la Financière, il devient difficile de demeurer positif. Par contre, si nous demeurons forts et unis, toute représentation devient plus facile. On peut penser être plus fort seul, mais c'est en groupe qu'on a le plus de force. Il faut avoir l'assurance que nos entreprises génèrent suffisamment de revenus, soit par le marché ou des programmes, pour poursuivre notre développement et concrétiser nos investissements.

Présentement, la génération X (35-40 ans) a la perception que travailler et se représenter seul est plus avantageux que travailler collectivement. Par contre, ce qui est encourageant, c'est la génération Y identifiée comme la relève qui elle, a davantage le sentiment du travail collectif ainsi que les valeurs sociales. Devant ce constat, monsieur Groleau croit que l'UPA a de belles années devant elle.

Au niveau des communications, avec les facilités que nous avons aujourd'hui, on doit les poursuivre, les maintenir et les améliorer pour véhiculer les actions de l'UPA.

Monsieur Giguère remercie le président général de son message positif. On doit maintenant donner la place à la relève, pour s'établir, s'impliquer et maintenir notre mobilisation.

Monsieur Groleau répond à quelques questions.

Une question sur le NPD et sa prétention de déchirer l'entente du PTP, s'il devient le nouveau gouvernement, est-elle réaliste ? Monsieur Groleau croit qu'un nouveau gouvernement pensera davantage à «renégocier» cette entente avant de la déchirer. On ne connaît pas tous les critères des programmes et une demande est adressée aux chefs de partis pour s'assurer que les budgets compensatoires soient suffisants et sinon, qu'ils les augmentent. On leurs a également demandé de corriger immédiatement les problèmes aux frontières.

Une autre question touche le programme de remboursement de taxes foncières quant à sa continuité et une meilleure utilisation des fonds qui y sont consacrés.

Il fut même proposé que le budget de 139 millions de dollar soit entièrement remis aux municipalités et que le gouvernement prenne des mesures d'aides directes pour les producteurs. On pourrait mettre en place un régime distinct (par exemple un taux de taxation de 25% du taux résidentiel comme en Ontario) et le plafonnement de la valeur des terres à leur valeur agronomique est souhaitable.

En rapport avec les manifestations actuelles qui sont en quelque sorte «orphelines», doit-on les appuyer ? Monsieur Groleau indique que l'UPA appuie et apprécie ces démarches. C'est rafraîchissant que des manifestations pacifiques s'organisent régionalement et l'on doit continuer en ce sens.

Monsieur Giguère propose que le prochain congrès provincial puisse être un bel évènement pour continuer le mouvement tout en étant bien orchestré.

Une dernière question est adressée à monsieur Groleau. Elle concerne le développement de la famille sur les terres agricoles. Actuellement, la réglementation sur le morcellement des terres empêche l'établissement d'une seconde maison sur ces terres. On souhaite davantage favoriser le développement de la famille au sens large et non la diviser. Il y a trop de réglementations qui s'appliquent au désavantage des producteurs. On souhaiterait se diversifier mais cette réglementation sur le morcellement des terres nous en empêche. Le président général précise que le mémoire de l'UPA présenté à la CAPERN contenait des éléments pour favoriser les activités agricoles sur les terres familiales.

6. LE POINT SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU – CONFÉRENCE DE MONSIEUR CHARLES-FÉLIX ROSS

Monsieur Charles-Félix Ross est invité à faire sa présentation sur la sécurité du revenu.

Il aborde le budget provincial qui limite les dépenses et augmente les revenus par la croissance. Il est prévu par le gouvernement d'un retour à l'équilibre budgétaire pour 2015-2016. Il fait mention du principe du cran d'arrêt qui consiste à l'effet que si un programme doit être bonifié ou mis en place, les budgets requis proviendront de la coupure d'autres programmes.

Un plan d'action économique a été élaboré et orienté sur trois axes en l'occurrence un allègement du fardeau fiscal des particuliers, une stimulation des investissements et une amélioration de la participation au marché du travail. Il n'y a cependant aucune mention pour le secteur agricole malgré les retombées économiques générées par ce secteur (1 emploi sur 20 au Québec dépend de l'agriculture et de l'agroalimentaire).

M. Ross explique la baisse marquée des crédits alloués à l'agriculture, c'est le ministère qui est le plus touché (coupure de 14.5% du budget du MAPAQ dont 151 M de moins au budget de la FADQ). La conséquence des coupures à la CPTAQ et à la RMAAQ amène moins de services aux

producteurs et les délais sont beaucoup trop longs pour l'obtention d'une décision. Il poursuit avec les autres organismes provinciaux qui ont eu des baisses.

Il est mention du rapport du groupe de travail sur la sécurité du revenu (MAPAQ-UPA-Financière). Malgré que ce rapport soit unanime, la Financière semble menottée et ne peut donner de suites aux recommandations contenues dans ce rapport. Il est question du choix à faire entre l'ASRA et les programmes Agri. La problématique réside dans l'aspect des «arrimages cumulés».

Monsieur Ross poursuit avec les priorités du MAPAQ (défense de la gestion de l'offre et le virage vers l'agriculture biologique) au lieu de la défense de la sécurité du revenu ou de la relève agricole. Pour le court et moyen terme, il serait souhaitable d'obtenir des modifications aux programmes Agri et Agri Québec +, une bonification de l'ASRA et la mise en place de programmes de développement en agriculture.

Une présentation est faite concernant les budgets gouvernementaux alloués à l'agriculture en fonction de la valeur totale de la production pour plusieurs pays et le constat est que le Québec a moins de soutien comparativement à plusieurs pays.

Selon Monsieur Ross, on doit retenir deux choses. L'agriculture et l'agroalimentaire doivent devenir des priorités pour le gouvernement du Québec et on doit dénoncer l'austérité budgétaire (une obsession pour un retour à l'équilibre budgétaire) qui freine le développement de l'agriculture et de l'économie du Québec (il faut faire rouler la piastre).

M. Ross répond à quelques questions. Un producteur apporte l'idée de la création d'un fonds de solidarité agricole créé et géré par l'UPA. Une question porte également sur le choix des producteurs sur les programmes actuels (ASRA vs AGRI) et du respect de cette décision par la confédération. Selon monsieur Groleau, la Confédération respecterait la décision du producteur.

7. PRÉSENTATION VIDÉO – CANDIDATURE JEAN-PAUL-RAYMOND

On fait la présentation d'une vidéo qui sera présenté dans le cadre du concours Jean-Paul Raymond par la Fédération de l'UPA régionale.

8. RÉSUMÉ DES RÈGLES SUR LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET PROCÉDURE D'ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Après une lecture abrégée des règles de procédures, sur une proposition de monsieur Claude Gagnon, appuyée par madame Hélène Champagne, il est convenu unanimement d'adopter ces règles.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS :

Cinq (5) résolutions ont été soumises par nos affiliés dans les délais prévus; elles sont donc contenues au cahier des congressistes.

Note du secrétaire : De façon à alléger la présentation du procès-verbal, le secrétaire ne rendra compte, dans les lignes qui suivent, que des délibérations tenues sur les résolutions. Les résolutions intégrales, telles qu'adoptées, par les délégué(e)s sont présentées en annexe au présent procès-verbal comme en faisant partie intégrale.

9.1 Partenariat transpacifique

Monsieur Jean-Marie Giguère pilote cette résolution et demande à monsieur Sylvain Samuel de procéder à la lecture de la résolution. Il est alors proposé par madame Hélène Champagne, appuyé par monsieur Martin Marcouiller de débattre de cette proposition.

Sur une proposition de monsieur Claude Beauclair, appuyée par madame Hélène Champagne, il est convenu d'amender la proposition de départ en y ajoutant *l'obtention de la participation des autres provinces*. Cette proposition d'amendement est unanimement acceptée.

La résolution amendée est adoptée à l'unanimité.

9.2 Financière agricole

Monsieur René Perreault pilote cette résolution et demande à monsieur Sylvain Samuel de procéder à la lecture de la résolution. Il est alors proposé par monsieur Normand St-Arnaud, appuyé par monsieur Stéphane Allaire de débattre de cette proposition.

Sur une proposition de monsieur Martin Marcouiller appuyée par monsieur Claude Gagnon, il est convenu d'amender la proposition de départ en y ajoutant sans égard aux types de production. Cette proposition d'amendement est unanimement acceptée.

La résolution amendée est adoptée à l'unanimité.

9.3 Simplification des normes et des documents administratifs

Cette résolution est pilotée par madame Marie-Christine Brière et elle demande à monsieur Sylvain Samuel d'en faire la lecture. Il est alors proposé par monsieur Daniel Allard, appuyé par monsieur Éric Bouchard de débattre de cette proposition.

Sur une proposition de madame Hélène Champagne appuyée par monsieur Martin Marcouiller, il est convenu d'amender la proposition de départ en y ajoutant la simplification de la bureaucratie soit une priorité. Cette proposition d'amendement est unanimement acceptée.

La résolution amendée est adoptée à l'unanimité.

9.4 Processus de consultation

Monsieur Jean-Marie Giguère pilote cette résolution et demande à monsieur Sylvain Samuel de procéder à la lecture de cette résolution. Il est alors proposé par monsieur Martin Marcouiller, appuyé par monsieur Jean-Félix Morin Nolet de débattre de cette proposition.

Sur une proposition de monsieur Serge Béland, appuyée par monsieur Jean Damphousse, il est convenu d'amender la proposition de départ en y ajoutant par l'entremise des Fédérations régionales et des Spécialités. Cette proposition d'amendement est unanimement acceptée.

La résolution amendée est adoptée à l'unanimité.

9.5 Unité et solidarité pour une sécurité du revenu pour tous les producteurs agricoles

Monsieur René Perreault pilote cette résolution et en fait la lecture. Sur une proposition de madame Hélène Champagne, appuyée par monsieur Martin Marcouiller, il est convenu de débattre cette proposition.

Sur une proposition de monsieur Stéphane Allaire, appuyée par monsieur Claude Beauclair, il est convenu d'amender la proposition de départ en y ajoutant que les représentations soient faites conjointement par les Spécialités et le président général. Cette proposition d'amendement est majoritairement acceptée.

La résolution amendée est adoptée à la majorité.

Le cahier des résolutions (en tenant compte des amendements) est en annexe de ce procès-verbal et sera envoyé à la Confédération en vue du congrès général.

10. AUTRES RÉOLUTIONS DES DÉLÉGUÉ(E)S

Concernant le projet de l'oléoduc de Transcanada Pipelines, une question est soulevée à savoir quelle est la position de l'UPA dans ce dossier. Monsieur Groleau répond que l'UPA n'est pas en faveur de ce projet et que notre organisation, en cas d'expropriation forcée, négocierait une compensation monétaire pour tous les agriculteurs touchés. De plus, l'UPA a demandé aux instances concernées que les agriculteurs puissent bénéficier de redevances annuelles au même titre que celles accordées aux municipalités en rapport avec les dossiers de l'énergie éolienne.

Il s'en suit alors une proposition de l'assemblée.

Sur une proposition de monsieur Jean Damphousse, secondée par monsieur Sébastien Pedneault, il est demandée que la Fédération de l'UPA de la Mauricie se prononce contre le passage de cet oléoduc sur l'ensemble du territoire de la Mauricie.

Après le vote à main levée, cette proposition est acceptée à la majorité. Elle sera ajoutée au cahier des résolutions adoptées au point 9.

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet supplémentaire n'est apporté pour discussion.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22h30, madame Hélène Champagne propose la levée du congrès.

Jean-Marie Giguère, président

Sylvain Samuel, secrétaire

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES
AU CONGRÈS RÉGIONAL THÉMATIQUE 2015**

- Considérant** que le Partenariat transpacifique (PTP) est parvenu à un accord et que le Canada fait partie de ce partenariat et entend signer cet accord regroupant 12 pays;
- Considérant** que les impacts économiques entraîneront des coûts considérables pour les producteurs laitiers, de volailles et d'œufs de toutes les régions et pour des milliers de travailleurs qui vivent de ces secteurs;
- Considérant** que les producteurs sous gestion de l'offre réagissent très négativement à cet accord, lequel accorde un accès supplémentaire et se questionne fortement sur l'avenir de leur entreprise et de leur secteur;
- Considérant** que le gouvernement canadien s'est engagé à protéger les trois piliers de la gestion de l'offre en marge des négociations de l'accord de Partenariat transpacifique;
- Considérant** que le gouvernement n'assume pas sa responsabilité de contrôler efficacement les importations;

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE DEMANDE À :

- À l'UPA et aux productions sous gestion de l'offre :
 - D'instaurer immédiatement un plan d'action envers le gouvernement canadien afin de :
 - ✓ Prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'un contrôle efficace et sans faille des frontières en mettant fin aux contournements des tarifs ainsi que corriger les mauvais classements tarifaires qui permettent l'importation sans tarif de produits sous gestion de l'offre ;
 - ✓ S'assurer du respect intégral de ses réglementations ;

- ✓ S'assurer que les différents programmes de compensation mis en place par le gouvernement fédéral correspondent aux besoins réels des producteurs affectés par l'ouverture des marchés des produits sous gestion de l'offre à court, moyen et long terme ;
 - ✓ Imposer la réciprocité des normes de production et de transformation aux produits importés.
- Aux fédérations concernées sous gestion de l'offre
 - De s'assurer de la collaboration des autres provinces.

Considérant que sur la page d'accueil du site internet de la Financière agricole du Québec, on peut y lire sa mission :

«La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.»;

Considérant que La Financière agricole du Québec ne prend pas suffisamment de risques pour supporter les producteurs agricoles dans leurs projets d'investissement agricoles;

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE DEMANDE :

- À l'UPA :
 - Qu'elle fasse les démarches nécessaires auprès du ministre de l'Agriculture du Québec pour que la Financière agricole du Québec joue pleinement son rôle et remplisse sa mission en assumant davantage de risques sur les projets d'investissement en agriculture sans égard aux types de productions agricoles.

- Considérant** que les entreprises agricoles utilisent des programmes gouvernementaux pour supporter leurs activités ;
- Considérant** que les documents administratifs ne sont pas adaptés à la réalité des producteurs agricoles;
- Considérant** que le temps consacré à la bureaucratie relevant de ces programmes engendre des coûts nuisant à la productivité de l'entreprise;

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE DEMANDE :

- À l'UPA :
 - De faire les pressions nécessaires auprès des autorités concernées (gouvernements, ministères, agences et autres) afin de simplifier, pour les producteurs agricoles, les exigences bureaucrates de ces programmes.
 - Que la question de la simplification de la bureaucratie soit une priorité.

- Considérant** les avantages d'avoir de larges appuis dans le cheminement de tout dossier pour leur réalisation;
- Considérant** qu'identifiés comme étant les gardiens de la solidarité, les syndicats locaux sont ceux ayant la plus grande proximité avec les producteurs et les productrices agricoles et doivent se tenir informés de l'évolution des dossiers;
- Considérant** l'importance de consulter les syndicats locaux et spécialisés lors de négociations avec les gouvernements;

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE DEMANDE :

- À la Confédération, par l'entremise des fédérations régionales et spécialisées :
 - De présenter aux syndicats locaux et spécialisés, pour information et discussion, toute entente de principe gouvernementale afin qu'ils puissent en valider l'orientation avant que la Confédération prenne une décision finale.

- Considérant** les travaux et les réflexions des membres de la coalition des productions sous ASRA de la Fédération de l'UPA de la Mauricie;
- Considérant** qu'il existe une diversité d'opinions et de points de vue entre les spécialités au sein de la Confédération de l'UPA (CUPA) ;
- Considérant** que les spécialités travaillent souvent seules sans l'appui et la participation de la CUPA et que cette façon de faire ne favorise pas la force que l'action collective peut procurer;
- Considérant** que le gouvernement ne peut que se réjouir de la dispersion des forces, d'un manque d'unité et de solidarité;
- Considérant** que, dans la défense des dossiers de la sécurité du revenu, comme beaucoup d'autres dossiers, l'importance des communications, de la coordination des actions et du travail collectif sont des atouts majeurs pour le cheminement des dossiers;

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE DEMANDE :

- À la Confédération :
 - Que le président général, appuyé de ses vice-présidents, fasse en sorte de rétablir une synergie au sein des instances de l'UPA afin de présenter aux différents gouvernements une seule voix, forte et unie ;
 - Que les représentations soient faites conjointement par les spécialités et le président général auprès des gouvernements et des ministères.

- Considérant** que TransCanada PipeLines, dans son projet d'oléoduc Énergie Est, refuse de mettre en garantie un fonds de réserve pour le dédommagement d'éventuels accidents et déversements;
- Considérant** que ce projet d'oléoduc prévoit traverser de nombreuses terres agricoles et de nombreux cours d'eau majeurs en Mauricie dont les rivières du Loup, St-Maurice, Batiscan et Ste-Anne;
- Considérant** que ce projet comporte des risques environnementaux importants et réels (voir annexe) que ce soit par un déversement causé par un bris majeur ou par une fissure occasionnant un écoulement plus faible sur une longue période;

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE SE PRONONCE CONTRE LE PROJET D'OLÉODUC D'ÉNERGIE EST (voir annexe).

ANNEXE**21 janvier 2015 - GLENDIVE, Montana.**

Des autorités environnementales américaines s'affairent à décontaminer une usine de traitement de l'eau potable de l'État du Montana touchée par un bris d'oléoduc survenu en fin de semaine dans la rivière Yellowstone.

L'accident s'est produit samedi dans la région de Glendive, une localité située à environ 400 kilomètres au sud de Regina, en Saskatchewan.

L'usine qui fournit de l'eau potable à environ 6 000 personnes est située en aval du lieu du déversement, là où des produits cancérigènes libérés par l'oléoduc ont été trouvés. Environ 189 000 litres de pétrole se sont répandus dans la nature.

Depuis, les résidents de Glendive doivent faire la queue pour obtenir de l'eau potable embouteillée.

6 janvier 2015 – Dakota du Nord

Une nouvelle opération de nettoyage est en cours en raison d'un bris d'oléoduc dans le Dakota du Nord. Environ 11,4 millions de litres d'un sous-produit toxique du pétrole et du gaz naturel se sont échappés d'un oléoduc à une vingtaine de kilomètres au nord de Williston.

Cette fuite, détectée le 6 janvier 2015, est la plus importante des dernières années dans cet État.

Les conséquences environnementales ne seront probablement pas connues avant plusieurs mois, notamment parce qu'il y a de la neige et de la glace dans la région. De précédents déversements de ce sous-produit ont pris des années à être nettoyés.

15 mai 2014 : Bris d'oléoduc: 190 000 litres déversés en banlieue de Los Angeles.

Le Département d'incendie de Los Angeles rapporte un bris d'oléoduc qui aurait déversé environ 190 000 litres (50 000 gallons) de pétrole brut dans les rues d'une banlieue en périphérie de Los Angeles.

ANNEXE (suite)

Selon le communiqué des pompiers cité par l'Associated Press, la fuite provenant d'un tuyau de 50 cm de diamètre (20 pouces) a été signalée peu après minuit, heure locale, à Glendale et la conduite a été coupée à distance. Aucun blessé n'a été signalé.

Selon la police, le pétrole brut s'est déversé sur environ 800 mètres et l'accumulation arriverait à la hauteur de genou à certains endroits.

Une équipe de nettoyage des matières dangereuses est sur place.

12 juin 2012 – Red Deer Alberta

Les ressources en eau potable d'environ 90 000 habitants de la ville de Red Deer, en Alberta sont menacées par une fuite de pétrole provenant de la rupture d'un oléoduc survenue la semaine dernière.

L'installation, vieille de 50 ans, a cédé jeudi, déversant entre 160 000 et 480 000 litres de brut léger sulfuré dans un affluent de la rivière Red Deer, a indiqué mardi la compagnie Plains Midstream Canada, qui exploite l'oléoduc.

RÉSUMÉ DES RÈGLES SUR LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES APPLICABLE AU CONGRÈS RÉGIONAL

Étude des résolutions :

- ♦ Le président invite le membre du Conseil exécutif désigné à piloter l'étude du projet de résolution et demande au secrétaire d'en faire la lecture (article 2);
- ♦ Le responsable (pilote) demande un proposeur et un secondeur parmi les délégués pour le mettre à l'étude (article 2);
- ♦ Le responsable préside les débats, fait appel aux ressources, au besoin, pour fournir des explications techniques (article 2);
- ♦ Les délégués peuvent exprimer leur avis et discuter dans l'ordre (article 3);
- ♦ Un amendement peut être proposé et appuyé sur lequel on devra voter en premier sauf s'il y a sous-amendement auquel cas on votera sur celui-ci auparavant; plusieurs amendements peuvent être présentés (article 3);
- ♦ Le vote se fait à main levée et le président ne vote qu'en cas d'égalité des voix, il peut aussi demander un second vote (article 4);
- ♦ Un projet de résolution peut également être soumis par les délégués (article 2b).

PROJET DE RÉSOLUTION 2016

- CONSIDÉRANT** que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) permet aux producteurs agricoles du Québec de demeurer compétitifs avec les entreprises agricoles des autres provinces canadiennes qui ont aussi accès à un tel programme de crédit de taxes ;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a annoncé le 21 mars 2016, dans le discours du budget, une importante réforme des critères d'admissibilité au PCTFA ainsi qu'à la méthode de calcul pour établir la valeur du crédit;
- CONSIDÉRANT** que la réforme du PCTFA déposée par le gouvernement du Québec aura un impact majeur au niveau du fardeau fiscal des entreprises agricoles avec une hausse moyenne d'environ 30 % à 40 % de la facture foncière nette pour les producteurs ;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe un déséquilibre fiscal flagrant entre les producteurs agricoles et les autres citoyens.

LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE DEMANDE :

- À l'Union des producteurs agricoles :
 - d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de revendiquer le maintien du programme actuel et que la réforme du PCTFA prévu le 1^{er} janvier 2017 soit abandonnée ;
 - d'intensifier les démarches visant à revendiquer une réforme complète de la fiscalité foncière agricole.

ANNEXES

Règles sur les procédures délibérantes de la Fédération de l'UPA de la Mauricie

SUJET : Règles sur la procédure des assemblées délibérantes



ÉMISE PAR : Conseil d'administration de la FUPAM

DATE EFFECTIVE : Cette politique est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 et remplace toute version antérieure

ARTICLE 1

Lorsqu'un délégué de l'assemblée générale, ou toute autre personne qui a le droit de prendre la parole, désire participer aux débats, il se lève et demande la parole au président ou à la présidente. Si plus d'un délégué demande la parole en même temps, le président ou la présidente établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un délégué a la parole, il ou elle ne s'adresse qu'au président ou à la présidente (jamais à quelqu'un d'autre), s'en tient à la question et évite toute personnalisation du débat.

ARTICLE 2

- a) Toute proposition est d'abord proposée par un délégué et secondée par un second. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un délégué désire faire une proposition, il ou elle se lève, demande la parole au président ou à la présidente et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président ou la présidente la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président ou la présidente et lue à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci et le ou la proposeur ne peut la retirer sans le consentement de celle-ci.

ARTICLE 3

- a) Le débat s'engage à la suite du ou de la proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui ou celle qui l'a appuyé(e) prendra la parole ensuite, s'il ou elle le désire. Puis, viendront les autres délégués. Le ou la proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux et celles qui voulaient participer au débat l'ont fait, un délégué, qui a déjà pris la parole, peut parler une deuxième fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement, si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale. Si l'amendement est adopté et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement, on vote sur la proposition principale telle qu'amendée.
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

ARTICLE 4

- a) Quand le vote est appelé par le président ou la présidente et accepté par la majorité des délégués présents à l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Sur proposition appuyée par un autre délégué, un délégué peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix. Toute discussion cesse alors et le président ou la présidente vérifie si la majorité des délégués présents à l'assemblée est d'accord. S'il obtient l'accord de la majorité de celles-ci et ceux-ci, il appelle le vote; sinon, la discussion continue.
- c) Le vote se prend à la main levée, à moins que la majorité des délégués présents ne réclament le vote secret. Aux élections des deux (2) premiers dirigeants de la Fédération, le vote se prend toujours au scrutin secret.
- d) Le président ou la présidente n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président ou la présidente peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

ARTICLE 5

- a) Si un délégué croit que sa réputation ou celle de la Fédération est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il ou elle est justifié de soulever une question de privilège qui prime sur le débat en cours et arrête toute discussion.

- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur ou une oratrice. C'est au président ou à la présidente qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

ARTICLE 6

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il ou elle parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur ou l'oratrice, des questions pouvant être posées par l'entremise du président ou de la présidente.
- b) Si un délégué croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifiée de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur ou l'oratrice.
- c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président ou la présidente décide sans débat.

ARTICLE 7

- a) Le présent règlement peut être amendé par le vote des deux tiers des délégués présents à une assemblée annuelle ou spéciale. Il demeure en vigueur tant qu'il n'aura pas été modifié ou abrogé.
- b) Le présent règlement et tous les amendements qui pourront y être apportés entreront en vigueur dès leur adoption par l'assemblée.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2015

RÉSOLUTION RÉGIONALE	SUIVIS DE LA RÉSOLUTION ET RESPONSABLES PROVINCIAUX
PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE Le congrès régional de la Fédération de l'UPA de la Mauricie demande à : • À l'UPA et aux productions sous gestion de l'offre : - D'instaurer immédiatement un plan d'action envers le gouvernement canadien afin de : ✓ Prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'un contrôle efficace et sans faille des frontières en mettant fin aux contournements des tarifs ainsi que corriger les mauvais classements tarifaires qui permettent l'importation sans tarifs de produits sous gestion de l'offre; ✓ S'assurer du respect intégral de ses réglementations; ✓ S'assurer que les différents programmes de compensation mis en place par le gouvernement fédéral correspondent aux besoins réels des producteurs affectés par l'ouverture des marchés des produits sous gestion de l'offre à court, moyen et long terme; ✓ Imposer la réciprocité des normes de production et de transformation aux produits importés (¹voir cheminement plus bas). • Aux fédérations concernées sous gestion de l'offre - De s'assurer de la collaboration des autres provinces.	Rencontres et échanges multiples entre les représentants des GO5 du Québec et du Canada. • Manifestation sur la Colline Parlementaire le 2 juin 2016, quelque 2 500 producteurs de lait ainsi que des partenaires provenant du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Présentation d'un mémoire au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts portant sur les priorités du secteur agricole et agroalimentaire canadien en matière d'accès aux marchés internationaux. Présentation d'un deuxième document au Comité permanent du Commerce international de la Chambre des communes intitulé : <i>Partenariat transpacifique et le secteur agricole et agroalimentaire canadien</i>. Élu : Marcel Groleau Permanent : Marie-Ève Bourdeau

<u>Le cheminement</u> Une résolution a été adoptée au congrès provincial en lien avec la résolution : PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE : CONTRÔLE EFFICACE DES IMPORTATIONS ET COMPENSATIONS (Résolution #11, page 41 du document <i>Fondements et orientation de l'Union 2015 – 2017</i>) Concernant la demande de la région sur la réciprocité, voir section suivante. ¹ Cette demande régionale a été incluse à une autre résolution provinciale : NORMES, RÉGLEMENTATION ET ACCÈS AU MARCHÉ CANADIEN POUR LES PRODUITS IMPORTÉS (Résolution #12, page 43)	• Étude de nouveaux cas d'asymétrie de normes. • Mise à jour des cas déjà répertoriés. • Analyse de la validité juridique du terme réciprocité de normes. Élu : Marcel Groleau Permanent : Marie-Ève Bourdeau
FINANCIÈRE AGRICOLE Le congrès régional de la Fédération de l'UPA de la Mauricie demande à : • À l'UPA : - Qu'elle fasse les démarches nécessaires auprès du ministre de l'Agriculture du Québec pour que la Financière agricole du Québec joue pleinement son rôle et remplisse sa mission en assumant davantage de risques sur les projets d'investissement en agriculture sans égard aux types de productions agricoles. <u>Le cheminement</u> Résolution adoptée au congrès provincial : MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC (Résolution #15, page 51)	Représentations multiples auprès du gouvernement. • Mise en place d'une stratégie pour augmenter la visibilité par rapport aux demandes d'investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire et la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture. • Adoption à plusieurs reprises par le conseil d'administration de la Financière agricole du Québec (FADQ) de la réintégration des prélevés de promotion et de recherche, et de limiter les arrimages aux trois années précédentes. • Envoi de plusieurs lettres à la FADQ et au ministre de l'Agriculture réitérant les demandes de l'Union. • Réalisation de nombreuses conférences de presse et manifestations, au niveau local, régional et national : un bilan sera fait pour le rapport annuel.

- Organisation d'un *grand rendez-vous des partenaires de la filière agroalimentaire*, prévu le 14 septembre 2016. (Rencontre s'est tenue à La Prairie le mercredi 14 septembre)
- Présentation d'un projet de stratégie par les membres de la filière agroalimentaire, prévu à l'automne 2016.
- Certaines des demandes de bonification des programmes de l'Union recoupent celles effectuées dans le cadre du renouvellement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), tant par la FCA que par l'Union.
- Bonification d'Agri-Québec, qui passe de 3 % à 3,2 % des ventes nettes ajustées pour les produits agricoles, à 4,2 % pour les entreprises dont les revenus annuels sont inférieurs à 100 000 \$ et à 3,9 % pour l'aquaculture.
- Bonification d'Agri-Québec Plus qui hausse son taux de couverture de 80 % à 85 % et ajuste le bénéfice net maximal à 50 000 \$ plutôt qu'à 10 000 \$.
- Création de deux programmes de remboursement des intérêts sur des prêts, soit le programme *Appui à la diversification et au développement régional* et le programme *Appui au développement des entreprises agricoles du Québec*.
- Création du programme Soutien au drainage et au chaulage des terres par le MAPAQ.

Élu : Pierre Lemieux
Permanent : Florence Bouchard Santerre

SIMPLIFICATION DES NORMES ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS Le congrès régional de la Fédération de l'UPA de la Mauricie demande à : • À l'UPA : - De faire les pressions nécessaires auprès des autorités concernées (gouvernements, ministères, agences et autres) afin de simplifier, pour les producteurs agricoles, les exigences bureaucratiques de ces programmes. - Que la question de la simplification de la bureaucratie soit une priorité. <u>Le cheminement</u> Résolution refusée par le comité des résolutions.	Réponse du comité des résolutions : Les demandes doivent être précisées. Lors du congrès provincial de 2015, la présence de mots ou l'ajout de mots a reflété notre demande. Dans deux résolutions sur l'assurance récolte (Résolutions #16 et 17, pages 53 et 55), les mots « à l'aide d'un outil simple et efficace » ont été ajoutés. Dans une résolution sur les cours d'eau (Résolution #23, page 71), ajout des mots « une procédure simple et uniformisée ». Dans une résolution portant sur la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (SPQA) (Résolution #29, page 83), on peut y lire « d'éviter toute mesure pouvant causer une lourdeur administrative » Dans une résolution concernant les amas au champ et les exigences environnementales (Résolution #28, page 81), présence dans une demande : « De cesser d'imposer des contraintes additionnelles à ce qui est prévu par la réglementation.... »
PROCESSUS DE CONSULTATION Le congrès régional de la Fédération de l'UPA de la Mauricie demande à : • À la Confédération, par l'entremise des fédérations régionales et spécialisées : - De présenter aux syndicats locaux et spécialisés, pour information et discussion, toute entente de principe gouvernementale afin qu'ils puissent en valider l'orientation avant que la Confédération prenne une décision finale. <u>Le cheminement</u> Résolution refusée par le comité des résolutions.	Une telle position serait difficilement applicable et serait, jusqu'à un certain point, contre-productive puisque l'Union s'appuie sur les orientations et les résolutions adoptées lors des congrès généraux pour déterminer ses positions dans ses négociations avec les gouvernements.

UNITÉ ET SOLIDARITÉ POUR UNE SÉCURITÉ DU REVENU À TOUS LES PRODUCTEURS AGRICOLES. Le congrès régional de la Fédération de l'UPA de la Mauricie demande à : • À la Confédération : - Que le président général, appuyé de ses vice-présidents, fasse en sorte de rétablir une synergie au sein des instances de l'UPA afin de présenter aux différents gouvernements une seule voix, forte et unie; - Que les représentations soient faites conjointement par les spécialités et le président général auprès des gouvernements et des ministères. <u>Le cheminement</u> Résolution refusée par le comité des résolutions.	La recherche du plus grand consensus possible est un souci constant de l'organisation.
OLÉODUC Le congrès régional de la Fédération de l'UPA de la Mauricie se prononce contre le projet d'oléoduc d'énergie est. <u>Le cheminement</u> Résolution transmise à la Table énergie pour analyse et recommandations.	L'Union s'est prononcée contre le projet Oléoduc.